



Indemnités chômage licenciement après période essai

Par **BERNARDPAT**, le **08/02/2011** à **13:18**

Bonjour

J'ai démissionné de mon emploi (salarie depuis 25 ans) pour exercer une autre activité (arrêt le 3 décembre 2010 et début autre activité le 13 décembre 2010). J'ai une période d'essai de trois mois qui, je pense, ne va pas déboucher sur un emploi. A l'issue de cette période d'essai, aurais-je droit à des indemnités chômage ?

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **15:12**

Bonjour,

Vous devriez pouvoir vous référer à l'[Accord d'application n° 14 du 19 février 2009 pris pour l'application des articles 2, 4 e\) et 9 § 2 b\) du règlement UNEDIC](#) - Cas de démission considérés comme légitimes - Chapitre 2

[citation] Sont également considérées comme légitimes, les ruptures à l'initiative du salarié intervenues dans les situations suivantes :

§ 5 - Le salarié qui justifie de 3 années d'affiliation continue au sens de l'article 3 et qui quitte volontairement son emploi pour reprendre une activité salariée à durée indéterminée, concrétisée par une embauche effective, à laquelle l'employeur met fin avant l'expiration d'un délai de 91 jours. [/citation]